

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® 14/09/2025

Relais solidaire en duo

Règlement et Informations

Version mise à jour 26/04/2025

1. L'esprit de la course

L'Ancilevienne est une épreuve conviviale, exigeante et joyeuse. Son format unique – un binôme qui alterne course à pied et vélo – invite à la complicité, à l'effort partagé, et au respect du cadre exceptionnel du lac d'Annecy.

Chaque participant contribue à la réussite collective de l'événement par son comportement, son attention aux autres et son esprit sportif.

2. Organisation générale

La course est organisée le dimanche 14 septembre 2025 par l'AVOC (Annecy-le-Vieux Of Course) et son comité d'organisation bénévole.

L'AVOC n'étant pas affiliée à la FFTRI, les règles appliquées sont propres à l'Ancilevienne et prévalent sur toute autre réglementation fédérale.

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, les parcours ou les horaires à tout moment. Il est donc recommandé aux participants de consulter régulièrement le site officiel : www.ancilevienne.fr.

3. Règles générales de course :

3.a Chaque équipe est composée de deux personnes :

L'un court, l'autre pédale, et les rôles peuvent s'échanger librement après le 6e kilomètre (zone relais de Veyrier-du-Lac).

L'échange s'effectue en se transmettant le témoin :

- Le cycliste transmet son vélo au coureur,
- Le coureur remet le témoin au cycliste,
- Le coureur à pied est toujours porteur du témoin.

Le passage de la ligne d'arrivée se fait obligatoirement en binôme et casques sur la tête.

3.b Le parcours :

Environ 46 km autour du lac d'Annecy (distance indicative), en une seule étape, sur parcours balisé.

3.c Déroulé horaire :

- 06h30 : Ouverture de la zone de départ, et accès après vérification des casques obligatoires,
- 08h30 : Départ des cyclistes (non chronométré), neutralisé jusqu'au 6e km, zone relais de Veyrier du Lac. Dans cette zone relais le cycliste se positionne obligatoirement dans le SAS correspondant au numéro de dossard (positionnement par ordre croissant des dossards, hors blocs élites et partenaires),

Le cycliste devra obligatoirement attendre le coureur pour procéder au premier relai.

- 09h00 : Départ chronométré des coureurs à pied, avec le témoin à la main,
- 13h30 : Proclamation des résultats,
- 14h00 : Limite d'arrivée (temps maximum : 5h00),

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® 14/09/2025

Relais solidaire en duo

Règlement et Informations

3.d Barrières horaires :

- km 21 à 11h15,
- km 32 à 12h25.
- En cas de dépassement, les dossards sont retirés. Les coureurs peuvent finir sous leur propre responsabilité ou monter dans un véhicule d'organisation.

3.e Ravitaillements :

- Chaque équipe assure son autonomie.
- L'équipier à vélo est invité à remplir les gourdes de l'équipe.
- Ravitaillements en eau disponibles à partir du km 14 à Angon, puis Lathuile, Doussard, et Sévrier (l'organisation ne propose pas de ravitaillement solide, en dehors du ravitaillement à l'arrivée).
- Le ravitaillement solide est à transporter (panier sur le vélo, sac à dos, etc.).

4. Engagement des participants

Chaque participant s'engage, par son inscription, à respecter les règles de l'épreuve, dans un esprit sportif, solidaire et responsable.

Pendant la course, chaque équipe veille à :

- **Respecter le parcours balisé,**
- **Appliquer les consignes des bénévoles, signaleurs et de l'organisation,**
- **Adopter une conduite respectueuse envers les autres équipes,**
- **Utiliser uniquement un vélo classique à deux roues, mû exclusivement par la force musculaire du cycliste et qui n'appartient donc pas aux catégories cargo, longtail ou fatbike, tandem ... En dehors du panier pour le ravitaillement le vélo ne doit avoir aucun accessoire (remorque, siège enfant, panier animal, etc...),**
- **Maintenir un des deux équipiers sur le vélo en permanence,**
- **Le coureur à pied doit TOUJOURS être en possession du témoin. C'est le coureur qui prend le départ chronométré à 09h00, qui part donc avec le témoin à la main,**
- **Respecter le code de la route sur les portions partagées,**
- **Respecter l'obligation du port du casque,**
- **Franchir la ligne d'arrivée ensemble,**
- **Préserver l'environnement en jetant ses déchets uniquement dans les zones prévues.**

MATERIEL OBLIGATOIRE

Chaque équipe devra conserver la totalité de son matériel tout au long de la course :

- **Réserve d'eau de 1,5 litre minimum,**
- **A minima 2 gobelets et gourdes,**
- **2 casques,**
- **1 vélo : Le vélo idéal est de type V.T.C. (mû uniquement par la force musculaire). Un petit développement est conseillé. Prévoir une autonomie de dépannage (crevaison, déraillement etc. Le changement de vélo est interdit). Un panier est vivement conseillé. Voir complément d'information plus haut, dans le même article.**

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® 14/09/2025

Relais solidaire en duo

Règlement et Informations

- **Le témoin de relai fourni par l'organisation avec le dossard. Ce témoin devra être remis à l'organisation après le franchissement de la ligne d'arrivée.**

5. Inscriptions et certificats

Conditions à respecter pour chaque coureur

- Avoir 18 ans révolus le jour de la course.
- Être licencié FFTri Compétition (licence en cours de validité) ou à défaut compléter et signer le Formulaire Info Santé – **un formulaire pour chaque coureur.**

Les formulaires sont téléchargeables lors de l'inscription, ou sur le site, « infos pratiques » et doivent être complétés et signés **dans les 15 jours suivant l'inscription.**

Au-delà tout dossier incomplet ou non conforme sera annulé sans remboursement.

Mise en place du formulaire "Info Santé" en remplacement du certificat médical

Conformément à la **loi Sport du 2 mars 2022**, et sur avis favorable de sa **Commission Nationale Médicale** en date du 9 février 2023, la **Fédération Française de Triathlon** a décidé de **supprimer l'obligation de présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive.** Cette mesure est désormais remplacée par le **formulaire "Info Santé". Ce formulaire est à compléter de manière sincère et responsable, et à signer par tous les participants non titulaires d'une licence FFTri Compétition en cours de validité.**

Ce nouveau dispositif vise à **simplifier l'accès à la pratique sportive**, tout en soulignant l'importance de la **prévention et de la vigilance individuelle.** Il revient à chaque participant de **s'assurer de sa capacité physique à prendre part à l'épreuve**, à travers une auto-évaluation honnête de son état de santé.

Ce formulaire, au-delà de son aspect réglementaire, s'inscrit dans une **démarche de responsabilisation** de chaque participant, au service d'une pratique sportive durable, encadrée et respectueuse de la santé de tous.

Il est également essentiel de rappeler que, **même en binôme**, un parcours de **46 km** requiert une **préparation physique adaptée**, progressive et régulière. Cette exigence est la garantie d'une participation en toute sécurité, dans le respect de ses capacités personnelles.

Tarif par équipe : 66.50 €

Inscriptions uniquement en ligne, jusqu'au 01/09/2025 à 23h59 dans la limite des places disponibles.

L'inscription est ferme et définitive, aucun remboursement ne peut être demandé.

En cas d'interdiction administrative ou sanitaire, ou en cas d'annulation, décidée par l'organisation : l'inscription sera intégralement remboursée. Aucun report ne sera envisagé.

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® 14/09/2025

Relais solidaire en duo

Règlement et Informations

Dans le cas, où la législation imposerait une restriction du nombre de participants, la sélection des équipes retenues pour la course, se fera dans l'ordre des dossiers d'inscription reçus et complets.

Le nombre maximum d'équipes inscrites est de 1000, soit 2000 coureurs, hors partenaires ou invitations.

6. Transfert d'inscription

Un système de transfert est disponible jusqu'au 01/09/2025 à 23h59, permettant de modifier un équipier ou céder son dossard.

Les transactions financières sont à gérer directement entre participants.

Les instructions complètes sont disponibles sur le site de l'épreuve.

Un dossard utilisé sans validation officielle sera disqualifié.

7. Retrait des dossards

Lieu : Annecy-le-Vieux (salle paroissiale ou tentes ravito)

Horaires :

- **Samedi 13/09/2025, 14h00 – 18h00 (résidents du Grand Annecy)**
- **Dimanche 14/09/2025, 6h45 – 7h30 (autres participants)**

Le retrait nécessite une pièce d'identité.

Un seul membre de l'équipe peut récupérer l'enveloppe contenant :

- 2 dossards (dont un avec puce) – peu importe celui qui prend le départ chronométré.
- Le témoin de relais

L'organisation ne fournit pas les épingles pour les dossards

Les dossards doivent être portés à l'avant, bien visibles.

8. Respect de l'environnement

L'Ancilevienne s'engage pour **une course propre et respectueuse** du cadre naturel. Des zones de tri sont installées au départ, à l'arrivée et aux ravitaillements. Chaque participant est acteur du respect de notre environnement et veille à emporter ses déchets jusqu'aux zones prévues. Tout abandon de déchets en dehors des zones de collecte pourra entraîner la disqualification de l'équipe, ou une pénalité de temps.

9. Sécurité, assurances et responsabilités

Chaque participant est vivement encouragé à souscrire à une **assurance individuelle accident**, incluant notamment l'évacuation et les frais médicaux en cas d'incident. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaut d'assurance personnelle. Il appartient donc à chacun de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer sa pratique sportive en toute sécurité.

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® 14/09/2025

Relais solidaire en duo

Règlement et Informations

L'organisation décline également toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse de votre matériel durant l'épreuve.

10. Abandon – Disqualification – Jury

En cas d'abandon, les participants informent l'organisation en remettant leur dossard à un bénévole, qui préviendra le PC Course.

Faute de signalement, l'organisation décline toute responsabilité.

Le jury de course, désigné par l'organisation, veille au bon déroulement de l'épreuve. Il est souverain pour :

- Appliquer le règlement
- Décider de disqualifications
- Répondre aux réclamations
- Modifier le parcours en cas de besoin

11. Dérogations et exclusions

L'organisation se réserve le droit d'accorder des dérogations dans des cas très spécifiques, en particulier pour permettre la participation d'équipes comprenant des personnes en situation de handicap. Ces adaptations seront décidées au cas par cas, dans un souci d'équité et de sécurité, après étude des demandes individuelles.

12. Droit à l'image et données personnelles

L'inscription vaut cession de droit à l'image à l'organisation et ses partenaires.

Des professionnels accrédités couvrent l'épreuve (photo/vidéo).

Aucune exploitation commerciale n'est autorisée sans accord de l'organisation.

Les données collectées servent à gérer les inscriptions et communications liées à l'événement.

Conformément à la législation sur la protection des données personnelles, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition.

